

COMMUNE DE
GERMIGNY L'EVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 077-217702034-20250619-2025_11GERM-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 19 juin 2025**

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf-juin
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
12 juin 2025

Etaient présents : Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - RISPINCELLE Josiane - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - LEFRANÇOIS Philippe

Absents représentés : Alain BRIAND par Aline MARIE MELLARE - Jean-Marie MORLET par Rodolphe CASCALES - Bruno MERLIN par Céline DANET - Bérangère LONGUET par Joëlle DUBREUIL - Lydie ZITOUNI par Carole BARRANGER - Jean-Luc SCANZAROLI par Josiane RIPINCELLE

Secrétaire de séance : Joëlle DUBREUIL

2025-11 Demande de subvention FER

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre du FER (Fond d'équipement rural) pour compléter les travaux d'aménagement et de réfection de la cour de la salle polyvalente « ruelle aux loups ».

Le coût total du projet est de 58 239.50 € HT, soit 69 887.40 € TTC.

Le dossier doit être déposé avant le 30 juin 2025.

La commune doit financer obligatoirement 30% HT des travaux soit une somme de 17 471.85 € HT. La commune bénéficie déjà pour cette opération d'une subvention au titre de la DETR 2025 pour une somme de 22 800 €.

La demande de subvention auprès du département pourrait représentée une somme de 17 967.65€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le projet d'aménagement et de réfection de la cour de la salle polyvalente « ruelle aux loups » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.E.R pour un montant de 17 967.65 €.
- **CONSTATE** que l'opération est déjà inscrite au budget 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 19 juin 2025

Le Maire,
Aline MARIE-MELLARE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.